

Transfert de la gare de Ludres

Le Conseil, après avoir entendu le rapport de la conversation que M. le Maire a eue avec M. l'Inspecteur Général de la S.N.C.F. le 12-12-1965, rapport relatif au projet de reconstruction de la gare au lieu dit "Bon Curé" qui prévoit une dépense supplémentaire à la charge de la Commune de Ludres de 4 millions 500 000^f se déclare dès maintenant favorable au dit projet qui prévoit l'amortissement de la dépense envisagée par un impôt fixe spécial d'environ 1 franc qui frappera tous les billets pris à la station de Ludres ou pour cette station.